



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la Mairie, au 2870 boulevard du Curé-Labelle, à Prévost, le 2 avril 2007, à 19 h.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Charbonneau, maire
Monsieur Gaétan Bordeleau, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Joubert, conseiller
Monsieur Germain Richer, conseiller
Monsieur Sylvain Paradis, conseiller
Monsieur Marcel Poirier, conseiller
Monsieur Stéphane Parent, conseiller

Et

Monsieur Réal Martin, directeur général
Monsieur Laurent Laberge, greffier

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Claude Charbonneau, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

Point 1

15193-04-07

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert
Appuyé par monsieur Gaétan Bordeleau

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente assemblée de consultation publique soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

Amendement au règlement 310, tel qu'amendé (règlement 310-67) afin d'effectuer les modifications suivantes :

- a) Ajouter l'usage «Columbarium» à la classe d'usage *Commerce de détail et de voisinage* (c1);
- b) Autoriser de façon spécifique l'usage «Columbarium» dans la zone H-240.

PROJET DE RÈGLEMENT 310-67

Monsieur Réal Martin, directeur général, explique le projet de règlement 310-67, amendement le règlement de zonage 310, tel qu'amendé, et mentionne les conséquences de son adoption.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

QUESTIONS

Aucune

Point 2

15194-04-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert
Appuyé par monsieur Gaétan Bordeleau

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente assemblée de consultation publique soit et est
levée à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 15193-
04-07 et 15194-04-07 contenues dans ce procès-verbal.

Claude Charbonneau
Maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 15193-04-07 et 15194-
04-07, consignées au présent procès-verbal a été adoptée lors de la séance de
consultation tenue le 2 avril 2007.

Laurent Laberge
Greffier